

Gouvernance de l'Internet

Interview de Solange Ghernaouti-Hélie

●●● **Valérie Bory**, Lausanne
Journaliste

Professeure en Technologies de l'information et de la communication aux Universités de Genève et de Lausanne, Solange Ghernaouti-Hélie est reconnue en tant qu'experte internationale en cybersécurité. Elle rappelle les enjeux économiques et politiques du contrôle du cyberspace.

V. B. : *Quelle est la puissance de Google ?*

Solange Ghernaouti-Hélie : « Cent-quatre-vingt-sept services sont offerts par Google, moteur de recherche, Gmail, Youtube, réseaux sociaux, Google Earth, Google Maps, etc. Des services gratuits, en apparence seulement. Outre votre fournisseur d'accès à Internet, vous payez également les services Google de façon indirecte : par la publicité visionnée - Google est le n°1 de la publicité en ligne - et par vos données personnelles laissées en tant qu'utilisateur, lorsque vous naviguez sur Internet, consultez des sites, etc. Toutes ces informations sont exploitées. L'utilisateur paye en nature car il ne pourrait offrir une contre-valeur monétaire à ces coûts d'usage.

» Google est une entreprise commerciale, avec des infrastructures énormes en terme de serveurs, d'énergie, de capacité, de réseaux, qu'il doit rentabiliser. »

Un exemple ?

« Google consomme 2,5 centrales nucléaires par an pour faire fonctionner ses serveurs. La multinationale achète tous les jours un certain nombre de serveurs. Ils se comptent par centaines. Soit une énorme infrastructure, néces-

saire pour gérer et maîtriser toutes les informations. Pour Facebook, c'est la même chose ! Ces groupes économiquement très puissants ont un parc de clients et suffisamment d'argent pour acheter tous les concurrents. On tend vers des situations de monopole. Il existe chez eux, une recherche avérée de pouvoir et de contrôle. »

Que change la nouvelle Charte de confidentialité de Google, pour l'utilisateur ?

« Avant, chaque utilisateur ouvrait pour chaque service un compte Google. Maintenant tout converge sur un seul compte et toutes les données d'un utilisateur sont croisées, exploitées par l'ensemble des services Google. Lorsque j'utilise Gmail ainsi que le réseau social G plus, Youtube et encore le moteur de recherche Google, toutes ces informations manipulées sont agrégées : Google sait ce que je regarde, avec qui je communique, où je suis, avec qui je suis en contact, sur quel site je me balade, ce que j'achète, ce que j'aime. C'est du

-
- 1 • Ses recherches et son enseignement s'inscrivent dans une démarche interdisciplinaire, intégrant les dimensions politique, socio-économique, humaine, légale, managériale et technologique de la sécurité et de la criminalité informatique. (n.d.l.r.)

profiling comportemental en temps réel. Avant, il le faisait mais ne le précisait pas. »

Google promet de ne pas vendre ces données...

« On essaye de rassurer l'utilisateur, mais ils n'ont pas besoin de les revendre : ils les exploitent eux-mêmes ! Le gros pourvoyeur de publicité en ligne, c'est Google ! Qui va donc tirer des bénéfices des annonceurs. Ce sont les annonceurs, qui connaissent le mieux les consommateurs, qui vont s'adresser à Google (comme à Facebook d'ailleurs). En tout état de cause, l'internaute n'est pas protégé. »

Vous insistez sur le fait que ces entreprises sont étasuniennes.

« Je veux dire que cela rentre dans une stratégie géopolitique des Etats-Unis, afin, notamment, d'avoir la suprématie sur les technologies de l'information. Le contrôle des moyens de communication, des autoroutes des informations, de même que la maîtrise de l'espace et du cyberspace sont des enjeux économiques et politiques importants pour les Etats. C'est une volonté politique et les Etats-Unis ne l'ont jamais caché.

» Suite aux attentats du 11 septembre 2001, le Congrès américain a voté le Patriot Act.² Dans ce Patriot Act, il y a des sections qui concernent les informations nécessaires ou utiles à la lutte contre le terrorisme international et la mise à disposition, par les fournisseurs d'infrastructures et de services, de ces données. Et on sait que les terroristes, comme les criminels ou toutes les en-

treprises illicites, utilisent aussi Internet comme outil de communication. Les entreprises américaines sont soumises au droit américain et le Patriot Act les oblige à donner ces informations au gouvernement américain. Pour l'internaute, même situé en Suisse, le droit suisse ne va pas s'appliquer pour la protection de ses données personnelles. Ce sont des sujets de discussion à très haut niveau et qu'on pourrait regrouper sous le terme de gouvernance de l'Internet. »

L'utilisateur en est-il conscient ?

« Il faut donner le signal d'alarme : attention, les données que vous partagez avec vos amis sur Internet, vous allez les fournir aussi et surtout à votre fournisseur. Sans peindre le diable sur la muraille, il y a là un énorme potentiel de détournement de l'usage de ces données et aucune protection via ces soi-disant *Clauses de confidentialité* des fournisseurs de service. L'utilisateur devrait se poser la question : est-ce que j'ai vraiment besoin de ces services, de livrer toutes les données qu'on me demande ? Quand je remplis un formulaire sur Internet, quel est mon avantage et quel est le prix à payer pour avoir cet avantage ? Dans bien des cas on n'a pas besoin de s'inscrire ni de laisser ses données.

» N'oublions pas La Rochefoucauld, qui nous rappelle que "celui à qui vous dites votre secret devient maître de votre liberté". Se balader librement sur le Net, en toute liberté, est un droit et c'est un devoir de défendre ce droit ! Cela ressort de la liberté de penser et d'agir. Mais ce n'est pas parce qu'on n'a rien à cacher qu'il faut accepter de tout montrer. »

V. B.

Solange
Ghermaoui-Hélie,
Internet et sécurité,
Paris, Que sais-je,
PUF 2002, 128 p.

2 • Loi signée par le président Georges W. Bush, qui renforce énormément les pouvoirs des différentes agences gouvernementales des Etats-Unis (FBI, CIA, NSA et l'armée).